

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
EDF**



Mai 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise EDF dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

EDF			
Date d'adhésion au programme	10/03/2020	Date d'engagement dans le programme	27/03/2020
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2020-2023) puis 2023-2025		

Date de transmission du rapport de suivi	11/2025
Plan d'action évalué	2ème plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	06/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** : assurée par un bureau d'étude mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Le document propose des points d'amélioration aux différentes étapes (état des lieux, plan d'action, suivi) qui ont pour vocation de guider la suite de la mise en œuvre ou le dépôt d'une nouvelle démarche d'engagement.

Table des matières

I.	Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1	Engagements préexistants	4
I.2	Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	5
I.3	Cadre mis en place et description des actions.....	5
II.	Evaluation	7
II.1	Synthèse de l'évaluation.....	7
II.1.1	Adéquation des informations fournies.....	7
II.1.2	Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3	Conclusion évaluative	8
II.1.4	Actions coups de cœur.....	9
III.	Recommandations	10
III.1	Recommandations relatives au caractère SMART du plan d'actions	10
III.1.1	Précision du plan d'action	10
III.1.2	Complément au plan d'action	10
III.2	Recommandations relatives à la mise en œuvre.....	11
IV.	Synthèse des retours du jury	12

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 40,3 millions de clients, dont 30,3 millions en France. Présent sur tous les continents, il se déploie sur de nouvelles géographies en développant des solutions bas-carbone dans les pays en croissance, tout en confortant ses positions dans ses pays cœurs en Europe : Royaume-Uni, Italie, Belgique.
Secteurs d'activité	le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques.
Chiffre d'affaires	143 milliards d'euros (2022)
Nombre d'employés	197 363 salariés dans le monde (2025)
Site web de l'entreprise	https://www.edf.fr/

I.1 Engagements préexistants

Depuis 2014, le groupe EDF soumet ses engagements volontaires à la revue critique de ses partenaires scientifiques et associatifs d'envergure nationale (séminaires bisannuels).

Depuis 50 ans, EDF développe, au sein de ses propres unités de R&D, des programmes en écologie. Dès les années 70, un programme de recherche en hydro-écologie et de suivi systématique des centrales permet de développer des connaissances uniques sur les milieux. Il conduit dans les années 80 à la mise en place de dispositifs destinés au franchissement des ouvrages par les poissons. Dans la continuité de ces actions, EDF renforce progressivement ses actions de protection de la biodiversité sur ses sites de production et ses programmes de recherche en écologie dans lesquels elle va investir 60 M€ au cours des quinze années suivantes (2005-2020).

En 2006, l'entreprise se dote d'une politique spécifique en faveur de la biodiversité. Elle est déployée sous forme de feuilles de route biodiversité dans chacun des métiers.

En 2014, EDF SA s'engage auprès de l'État à travers sa contribution à la Stratégie nationale pour la biodiversité pour la période 2014-2017.

En 2016, le groupe EDF lance sa stratégie CAP 2030. Elle porte l'ambition du Groupe de six objectifs de Responsabilité d'Entreprise (ORE) dont l'un concerne la biodiversité.

En 2020, le Groupe s'engage pour ses entités France dans le dispositif Entreprises engagées pour la nature, et pour ses entités hors France, dans le dispositif act4nature international.

Ces engagements font l'objet d'un rapportage dans le Document de Référence annuel du Groupe qui est audité par les commissaires aux comptes. Ils sont également inclus dans le périmètre de certification ISO 14001 du Groupe et sont donc aussi audités à ce titre.

Les engagements précédents ont fait l'objet de bilans envoyés à chacun des dispositifs.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

EDF indique dans son engagement qu'elle doit veiller à préserver les ressources naturelles et à limiter les pressions que l'entreprise exerce sur celles-ci sur sa chaîne de valeur.

En résumé, les enjeux principaux concernent :

- La continuité piscicole et sédimentaire des installations de production existantes.
- La sobriété foncière qui répond à la tension grandissante sur l'accès au foncier et l'usage des sols du fait de la réglementation et du partage pour différents usages.
- La réduction de consommation de ressources pour limiter les pressions des activités extractives associées et pallier le risque de difficultés d'approvisionnement en ressources nécessaires pour construire de nouvelles infrastructures énergétiques et pour leur maintenance ainsi que la hausse des coûts. Réduction, recyclage, valorisation, écoconception, fournisseurs responsables... sont autant de voies qui concourent à limiter l'usage de nouvelles ressources.
- La ressource en eau
- L'enjeu climat pour lequel EDF a pris un engagement de neutralité carbone d'ici 2050
- La non-prolifération des espèces exotiques envahissantes
- La restauration, préservation, renaturation d'espaces naturels
- La capacité d'EDF à prendre en charge les sujets de biodiversité.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le périmètre porte sur entités juridiques suivantes EDF SA, EDF Renouvelables, Dalkia et EDF PEI. Le plan concerne majoritairement les activités directes du Groupe, tout en intégrant certaines actions sur la chaîne de valeur, notamment via la Direction des Achats Groupe, la Direction Commerce et la Division du Combustible Nucléaire.		
Durée et période prévues pour la mise en œuvre	3 ans		
Nombre d'actions cœur de métier	12	Nombre d'actions complémentaires	5

Actions cœur de métier	1	Doter d'un plan de gestion 100% des sites de production (thermique , nucléaire et photovoltaïque) en France
	2	Accélérer la dynamique et le dialogue avec les fournisseurs majeurs d'uranium d'EDF sur les enjeux et leviers biodiversité pour établir un plan d'action biodiversité d'ici fin 2025
	3	Maintenir la performance de la contribution d'EDF Hydro à la gestion de la ressource en eau, matérialisée par l'absence de défaillance imputée à EDF par le bénéficiaire d'une convention de soutien d'étiage sur la période 2023-2025
	4	D'ici 2025, identifier les pistes d'amélioration des principaux postes d'émission de CO2 et consommateurs de ressources pour la conception et la maintenance des ouvrages de production hydroélectriques
	5	Réutiliser, recycler et valoriser les pales des parcs éoliens contrôlés par EDF Renouvelables, lors de leur fin d'exploitation, et intégrer progressivement des pales facilement recyclables dans nos futurs parcs
	6	Réaliser 30 diagnostics EEE d'ici 2025 sur les nouveaux projets de SEI en Corse & Outremer et mettre en place des mesures de gestion en cas de détection d'EEE
	7	Sensibiliser les prestataires d'entretien de la végétation à l'identification et à la gestion des EEE avec 10 formations d'ici fin 2025
	8	Favoriser la connaissance, la cohabitation et le développement des espèces à enjeux sur 18 sites d'EDF d'ici à fin 2025
	9	Contribuer à l'efficacité des restaurations et végétalisations en utilisant des végétaux d'origine locale pour 10 opérations d'EDF d'ici fin 2025
	11	Intégrer l'environnement comme critère de choix de nos fournisseurs dans 70% des dossiers achats, à risque identifié , de la Direction des Achats Groupe en 2025
	12	Accompagner les clients dans la sobriété énergétique et la maîtrise de leurs consommations avec l'objectif d'atteindre en 2025, 200 millions de connexions aux outils de suivi de la consommation.
	15	Nombre de sites pilotes montés dans un cadre partenarial : 3 d'ici fin 2025.

Actions volontaires complémentaires	10	S'inspirer de la démarche Solutions fondées sur la nature et contribuer à la préservation et à la restauration des milieux naturels avec des partenaires locaux sur 12 sites d'EDF d'ici à fin 2025
	13	Poursuivre le programme de recherche, doté d'un budget de 6M€ par an jusqu'en 2025, sur la réduction des impacts sur la biodiversité des ouvrages de production Nucléaire, Hydraulique, Eolien, Photovoltaïque et Thermique.
	14	Compléter nos études d'analyse de cycle de vie en matière d'empreinte biodiversité dans 2 filières électrogènes d'ici 2025
	16	Participer à la rédaction de nouvelles lignes directrices biodiversité pour le secteur éolien et solaire d'ici 2025
	17	Sensibiliser et former 5000 salariés du Groupe d'ici 2025 à la biodiversité

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

Le plan d'action 2023-2025 d'EDF se distingue par son ampleur et par la diversité des leviers mobilisés. Il s'agit d'un plan particulièrement ambitieux, à la fois par le nombre d'actions conduites, la variété des métiers concernés, la mobilisation de partenaires scientifiques et associatifs, et l'intégration progressive de sujets complexes tels que la restauration écologique, les espèces exotiques envahissantes, les achats, l'écoconception, l'analyse de cycle de vie, l'empreinte biodiversité et la recherche.

Si le dossier ne permet pas encore de consolider pleinement les effets mesurés sur l'état de la biodiversité ou la réduction des pressions à l'échelle du Groupe, cette limite peut s'expliquer par la diversité des projets, des sites, des métiers et des temporalités écologiques concernées. Plusieurs actions sont susceptibles de produire des effets positifs significatifs sur la biodiversité, notamment les projets de restauration, les plans de gestion, les actions sur les espèces et les milieux, les travaux de recherche et les démarches d'écoconception.

L'enjeu du prochain plan sera donc de mieux consolider, qualifier et objectiver ses résultats écologiques, afin de rendre plus lisible la contribution effective des actions à la réduction des pressions et à l'amélioration de l'état des milieux.

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a réalisé une analyse satisfaisante de ses dépendances, impacts et principaux enjeux biodiversité dans son état des lieux initial. Cette analyse a ensuite été renforcée dans le cadre du suivi, notamment par les travaux menés au titre de la CSRD, en mobilisant des outils et méthodes tels qu'ENCORE, SBTN et les analyses de cycle de vie.

Les actions sont claires et assorties d'objectifs chiffrés. Leur suivi est bien renseigné, avec des résultats, des points sur les difficultés rencontrées et les actions mises en place pour y remédier. Toutes les actions ont été réalisées conformément au calendrier prévu sauf une en léger décalage, concernant le recyclage ou la valorisation des pales, ceci est expliqué.

L'entreprise a documenté la mobilisation des parties prenantes internes et externes, ainsi que le pilotage du plan d'action.

Points d'amélioration :

Les informations fournies pourraient permettre de suivre l'effet des actions sur la biodiversité. Il serait également utile de préciser davantage les moyens mobilisés par action et de qualifier plus explicitement la matérialité des impacts et dépendances auxquels chaque action entend répondre.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants.

Caractère SMART du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Exemplaire

Mise en œuvre à 3 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

L'analyse détaillée selon les 9 critères d'évaluation est présentée dans la partie II.2 de ce présent rapport

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan 2023-2025 répond à plusieurs recommandations formulées lors de la précédente évaluation, notamment par le renforcement de la gouvernance interne, la mobilisation des référents biodiversité, le développement de la formation, l'intégration progressive de la chaîne de valeur et le déploiement d'actions de restauration/préservation des milieux. Certains points restent toutefois à poursuivre, notamment la clarification du rôle des directions et référents dans le suivi opérationnel, l'évaluation des effets des formations sur les pratiques métiers, le lien entre sobriété énergétique des clients et biodiversité, et la documentation des choix d'approvisionnement en bois ou matériaux à moindres impacts.

Les points forts du plan d'action sont :

Les points forts du plan d'action résident d'abord dans son niveau de structuration et de déploiement. Le plan couvre un périmètre large d'activités et d'enjeux : sites de production, hydraulique, nucléaire, thermique, photovoltaïque, éolien, fournisseurs, achats, recherche, formation et restauration écologique. Il répond à la majorité des enjeux identifiés dans l'état des lieux : eau, continuités écologiques, sols, espèces exotiques envahissantes, espèces à enjeux, restauration des milieux, ressources et acculturation interne.

Le plan présente également une mobilisation structurée des parties prenantes internes et externes. La direction est impliquée dans la validation et le suivi du plan, les entités métiers sont mobilisées, et des partenaires reconnus de la biodiversité, notamment MNHN, UICN, FCEN, LPO, ONF, CBN, UNCPIE, interviennent en appui à la construction, au suivi ou à la mise en œuvre de certaines actions. Cette mobilisation renforce la crédibilité du plan et sa cohérence avec les enjeux écologiques.

Plusieurs actions présentent un caractère particulièrement intéressant, notamment :

- La généralisation des plans de gestion biodiversité sur les sites de production nucléaires et thermiques ainsi que de l'ensemble des parcs photovoltaïques à enjeux en France
- Les actions sur les espèces exotiques envahissantes avec diagnostics, formations et protocoles de gestion
- Les actions sur les espèces à enjeux et la cohabitation avec les infrastructures ;
- L'utilisation de végétaux d'origine locale dans les opérations de végétalisation ;
- Les démarches de restauration et préservation de milieux naturels, avec plus de 1 000 hectares restaurés ou concernés par des opérations de restauration ;
- L'intégration progressive des enjeux environnementaux et biodiversité dans les achats et la relation fournisseurs ;
- Les travaux de recherche, normalisation et empreinte biodiversité.

Le programme de recherche constitue un point fort notable. EDF présente une implication importante

dans les travaux de recherche, de normalisation et de quantification de l'empreinte environnementale. Ces travaux contribuent à structurer des méthodes crédibles pour caractériser les impacts environnementaux des différentes activités du Groupe et dialoguer avec les parties prenantes, le monde académique, les acteurs financiers et le grand public.

Les qualités du plan d'action sont :

Le plan d'action se distingue par son caractère opérationnel, suivi et majoritairement atteint. Toutes les actions sont achevées et ont atteint leurs objectifs, à l'exception d'une action pour laquelle EDF apporte une justification et des mesures correctrices. Les indicateurs permettent de suivre le déploiement des actions : sites couverts, diagnostics réalisés, formations menées, opérations engagées, salariés sensibilisés, fournisseurs mobilisés ou travaux de recherche produits.

Le plan met en place des leviers concrets et diversifiés : outils internes, formations, diagnostics, partenariats, plans de gestion, travaux de recherche, démarches fournisseurs et intégration progressive des enjeux environnementaux et biodiversité dans les achats. Il constitue ainsi une base crédible pour poursuivre et renforcer l'intégration de la biodiversité dans les métiers du Groupe.

Points d'amélioration pour consolider l'exemplarité

Les principaux points d'amélioration portent sur le passage d'un suivi principalement centré sur la mise en œuvre des actions à une mesure plus consolidée des résultats écologiques. Le prochain plan gagnerait à distinguer plus clairement les indicateurs de moyens, de réalisation et de résultats biodiversité, afin de mieux démontrer la réduction effective des pressions et l'amélioration de l'état des milieux.

Points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité

Les axes de progrès portent principalement sur la qualification de la matérialité des impacts et dépendances, la consolidation d'indicateurs de résultats écologiques, l'intégration de la chaîne de valeur amont/aval, et la mesure de l'appropriation des formations dans les pratiques métiers.

II.1.4 Actions coups de cœur

Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.

Les actions 1, 6, 8 et 9, à savoir : «Doter d'un plan de gestion 100% des sites de production (thermique , nucléaire et photovoltaïque) en France », « Réaliser **30 diagnostics EEE d'ici 2025** sur les nouveaux projets de SEI en Corse & Outremer et mettre en place des mesures de gestion en cas de détection d'EEE », « **Favoriser la connaissance, la cohabitation et le développement des espèces à enjeux sur 18 sites d'EDF d'ici à fin 2025** », « Contribuer à l'efficacité des restaurations et végétalisations en **utilisant des végétaux d'origine locale pour 10 opérations d'EDF d'ici fin 2025** »

Ces actions se distinguent par leur ampleur, leur dimension opérationnelle ou méthodologique, et leur capacité à mobiliser différents métiers du Groupe. Pour les prochains plans, elles gagneraient à être prolongées par des indicateurs plus consolidés de résultats écologiques, permettant de mieux démontrer la réduction effective des pressions et l'amélioration de l'état des milieux.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations ci-après sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses nécessaires.

III.1 Recommandations relatives au caractère SMART du plan d'actions

III.1.1 Précision du plan d'action

Pour renforcer la précision du prochain plan d'action, il est recommandé de mieux rattacher chaque action aux pressions biodiversité ciblées, aux activités concernées et aux enjeux écologiques visés : eau, sols, habitats, espèces, continuités écologiques, ressources ou chaînes d'approvisionnement.

Le prochain plan pourrait également qualifier plus explicitement la matérialité des impacts et dépendances auxquels les actions répondent, par exemple selon un niveau faible, moyen ou fort. Cette analyse pourrait s'appuyer sur des données objectivées : surfaces concernées, volumes d'eau prélevés ou restitués, linéaires d'infrastructures, tonnages de matériaux, localisation des sites sensibles, résultats d'outils d'empreinte biodiversité, analyses issues de la CSRD, d'ENCORE, de SBTN, des analyses de cycle de vie ou des travaux de recherche d'EDF.

Il est également recommandé de renforcer la prise en compte de la chaîne de valeur, en particulier les ressources, matériaux, fournisseurs, sous-traitants, chantiers, fin de vie des infrastructures, recyclage et enjeux émergents tels que la biodiversité marine.

III.1.2 Complément au plan d'action

Le prochain plan gagnerait à compléter les indicateurs de moyens et de réalisation par des indicateurs de résultats écologiques. Il serait utile de distinguer clairement :

- Les indicateurs de moyens : budget, temps humain, partenariats
- Les indicateurs de réalisation : nombre de sites, diagnostics, formations, opérations, fournisseurs mobilisés ;
- Les indicateurs de résultats biodiversité : surfaces restaurées ou gérées favorablement, continuités écologiques améliorées, pressions réduites, espèces ou habitats suivis, maîtrise des espèces exotiques envahissantes, effets sur l'eau, les sols ou les milieux.

Pour les actions liées aux achats, aux ressources, au recyclage et à l'écoconception, il est recommandé de préciser davantage les effets attendus sur la réduction des pressions : volumes ou tonnages de matières évitées, taux de réemploi, recyclage ou valorisation, ressources substituées, traçabilité des matériaux, réduction des impacts liés à l'extraction ou à la fin de vie.

Pour les actions de formation, il serait utile de passer d'un indicateur de participation à des indicateurs d'appropriation et de transformation des pratiques métiers : évolution des connaissances, capacité à mobiliser la séquence ERC ou les pressions IPBES, intégration de critères biodiversité dans les projets, achats, travaux, maintenance ou exploitation.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Il est recommandé de préciser davantage la gouvernance de mise en œuvre du plan : rôle de la direction dans le suivi opérationnel et les arbitrages, responsabilités des entités et métiers concernés, et modalités d'association des salariés, référents biodiversité, équipes métiers et fonctions support ainsi que le caractère engageant des objectifs biodiversité pour les directions concernées.

Concernant les parties prenantes externes, le prochain plan pourrait mieux distinguer les catégories mobilisées (associations environnementales, partenaires scientifiques, fournisseurs, sous-traitants, clients, partenaires industriels et acteurs territoriaux) et préciser leur rôle, la fréquence des échanges, les contributions attendues, ainsi que les moyens humains, financiers ou partenariaux associés.

Enfin, le suivi pourrait être renforcé par une consolidation plus lisible des enseignements tirés de la mise en œuvre : difficultés rencontrées, ajustements réalisés, écarts entre résultats attendus et obtenus, et effets mesurés sur les pressions ou l'état de la biodiversité.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

Le jury salue une démarche de structuration, de pilotage et de déploiement robuste, couvrant de manière structurée plusieurs enjeux majeurs liés à la biodiversité. Pour renforcer encore cette démarche, un axe de progression important réside dans la démonstration des résultats écologiques générés par les actions engagées.

Le jury encourage ainsi l'entreprise à approfondir l'évaluation de l'efficacité écologique de ses actions, notamment en matière de restauration des milieux, en définissant des états de référence et des indicateurs de résultats sur l'état de la biodiversité. Il l'invite également à renforcer le suivi de certains enjeux spécifiques, notamment celui des espèces exotiques envahissantes (EEE), et à expliciter la contribution des différents métiers, en particulier sur les enjeux d'écoconception, d'achats et de sobriété énergétique, ainsi que leurs effets sur la biodiversité.

Une meilleure visibilité sur les moyens financiers alloués à la biodiversité, par exemple en proportion du chiffre d'affaires, permettrait également d'apprécier plus finement l'ambition de la démarche.

Enfin, concernant les impacts des centrales sur les milieux aquatiques, le jury encourage l'entreprise à poursuivre et renforcer ses efforts sur cet enjeu majeur afin d'identifier des leviers d'action adaptés.